

Comité hygiène, santé et sécurité au travail académique

le 22 septembre 2020

Déclaration FORCE OUVRIÈRE

Madame la Présidente,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité,

Nous sommes convoqués à ce Comité moins de deux jours ouvrés avant la tenue de l'instance, sans toujours aucun document de travail. Madame la Rectrice, découvrez vous à ce point, « *La crise sanitaire liée au COVID-19* », selon les termes que vous utilisez vous-même dans la convocation que nous avons reçue ? Ou bien, est-ce pour continuer à entraver, au moyen de ce que l'on pourrait appeler, un abus de pouvoir, le fonctionnement de ce CHSCT, comité appelé à disparaître très prochainement en application de la loi du gouvernement ? Pourquoi continuer à refuser ne serait-ce que de « *viser* » les inscriptions aux registres santé et sécurité au travail, y compris celles des membres des CHSCT ? Pourquoi toujours refuser de réaliser les enquêtes réglementaires suite aux inscriptions dans les registres Spéciaux dits registres danger grave et imminent ?

Pourquoi ne pas avoir créé les classes nécessaires qui auraient pourtant permis d'augmenter la distanciation sociale ?

Pourquoi des personnels qui étaient déclarés vulnérables en mai-juin-juillet au titre du COVID, ne le sont plus au 31 août ?

Pourquoi avoir jugé opportun de supprimer par décret en mai dernier la médecine de prévention ?

Pourquoi ne pas mettre en place le suivi de la santé au travail pour les personnels ?

Pourquoi avoir rétabli le jour de carence qui, pour le gouvernement, avait pourtant pour objectif de réduire le nombre des arrêts maladie ? Le Ministre Blanquer souhaite-t-il que l'on se rende au travail avec des symptômes ?

Pourquoi ne pas accorder d'autorisations spéciales d'absences aux collègues pouvant être contagieux ?

Pourquoi refuser toujours de reconnaître le COVID comme imputable au service en cas de contamination ?

Pourquoi le Ministre Véran continue-t-il à fermer les lits dans l'Hôpital public et a-t-il publié un décret le 3 septembre permettant de licencier les hospitaliers ?

Madame la Rectrice, le gouvernement, le Ministre, vous-même, pouvez toujours vous prévaloir de prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger les personnels, pour protéger les élèves, mais la réalité est à rebours, car rien n'est fait en terme de protection, dans une situation où dans notre académie, les inscriptions aux registres SST explosent depuis la rentrée. Le message, au fond, que vous envoyez aux personnels est le suivant : « *C'est la fatalité, débrouillez-vous avec le protocole, débrouillez-vous avec votre médecin, payez le jour de carence, utilisez vos droits à congé maladie, de toutes façons, vous êtes responsables individuellement de la situation* ». Ce message est insupportable.

Il est tout autant insupportable le recours aux forces armées pour contrôler 1700 écoliers de Charente le 4 septembre par 58 gendarmes dans 90 cars scolaires. Pensez-vous que le recours à la force armée auprès d'enfants permettra de faire oublier l'absence de politique en terme de santé publique ?

Pensez-vous également que la répression dont sont victimes nos 3 puis 4 collègues de Melle pour avoir exercé leur droit de grève, après une caricature d'enquête administrative, suffira à faire taire les revendications légitimes de l'immense majorité des personnels ?

Madame la Rectrice, rien n'a vraiment changé depuis le 14 avril, où l'on comptait ce jour-là 650 décès officiellement dus au COVID-19, et maintenant : le gouvernement et le Ministre Blanquer, tout en refusant de mettre en place les mesures réglementaires en terme de santé au travail ainsi qu'une politique urgente de santé publique, poursuivent, aggravent même leur politique de déréglementation, de remise en cause du Statut, des droits collectifs, de remise en cause de la Sécurité Sociale et de la Retraite par répartition, conquêtes ouvrières de haute lutte. Pour



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture
et de la Formation Professionnelle**

Académie de Poitiers

espérer continuer sa politique, le gouvernement place les salariés dans un état d'urgence « *sanitaire* » permanent, pour tenter de masquer leurs revendications, les empêcher de se réunir et de manifester. Mais dans quel pays sommes-nous ?

En ce qui concerne notre fédération syndicale, la FNEC FP-FO, nous prenons, dans cette situation, toutes nos responsabilités et nous vous rappelons donc, nos revendications immédiates :

- x levée de l'état d'urgence « sanitaire », retrait des ordonnances, attribution des moyens et des postes nécessaires
- x abrogation de la loi Darmanin-Dussopt, abrogation de la réforme des retraites et maintien du Code des pensions civiles et militaires
- x suppression du jour de carence
- x maintien des CHSCT, de leurs prérogatives et de leurs moyens - mise en place d'un véritable service de médecine de prévention et abrogation du décret qui la supprime
- x abrogation de la réforme Blanquer du Bac et du lycée
- x abandon des dispositifs 2S2C, vacances apprenantes, colonies apprenantes, école ouverte
- x abrogation du décret sur les formations pendant les vacances scolaires - respect du droit aux congés des personnels
- x remboursement des frais personnels engagés pour le télétravail - respect du volontariat réglementaire
- x maintien et respect du Statut général, des statuts particuliers, des disciplines d'enseignements, des horaires dus aux élèves, de la liberté pédagogique individuelle
- x retrait de la réforme du statut de directeur d'école
- x abandon de la CAPA disciplinaire prise à l'encontre de nos 4 collègues de Melle, respect du droit syndical
- x arrêt du recours aux forces armées pour contrôler les élèves en lien avec le COVID.

Madame la Présidente, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce Comité, je vous remercie de votre attention.